



MARCHES PUBLICS

Marché de Services – Accords cadres à bons de commande « conception et exécution PAO des supports de communication du PNRA »

CAHIER DES CHARGES

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise PERON, Présidente
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal - ville 29590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.81.90.08	Dossier suivi par : E. BERTHOU (technique), M-J LEZENVEN (administratif)
Télécopieur : 02.98.81.16.30	Adresses de courrier électronique : eric.berthou@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A.Type / forme du marché :

- Marché de services, en application de l'ordonnance 2015-899 et au décret 2016-360 relatifs aux marchés publics
- Le présent marché est passé selon la procédure adaptée, et est soumis aux dispositions des articles 27 et 78 du décret 2016-360
- Accords-cadres à bons de commandes d'une durée de 3 ans
- Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG fournitures courantes et de services en vigueur.

B.Objet du marché :

Conception et exécution PAO des supports de communication du Parc naturel régional d'Armorique à partir des éléments fournis par le maître d'ouvrage.

Les fournitures du marché sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins.

Pas d'impression.

Pas de variante.

C.Caractéristiques :

Les prestations concernent la conception et/ou exécution PAO des supports de communication du Parc naturel régional d'Armorique, selon sa charte graphique, qui se déclinent de la façon suivante :

- Documents de promotions (affiches, flyers, cartons d'invitations),
- Documents pédagogiques (livrets, présentation Parc),
- Cartes touristiques,
- Supports (roll up, bâche, dibond),

Les fiches produits (impression) se trouvent en annexe.

Les missions demandées concernent :

- Scan et retouche d'image
- Contrôle et création d'un imprimable,
- Exécution de documents,
- Conception et exécution de documents.

Par ailleurs, il sera demandé au candidat de chiffrer l'ajout d'une illustration / d'une cartographie / d'une illustration 3D.

Remarque générale :

1) Cession des droits d'auteurs

Le Parc naturel régional d'Armorique est propriétaire de la ligne graphique des différents supports de communication. Le prestataire devra donc transmettre au PNRA les fichiers sources de son projet ainsi que tous les documents attenants (police de caractère, images, illustrations...) et ce de la conception jusqu'à la réalisation.

De même, le PNRA pourra reprendre la ligne graphique des documents librement pour toute autre création de supports non référencés dans ce cahier des charges sans que cela génère des droits d'auteur supplémentaires.

2) Le candidat devra mentionner dans sa proposition le délai de réalisation pour chaque prestation demandée et fournir un échantillon qui sera retourné au candidat après attribution du marché.

3) Le bordereau de prix doit être obligatoirement complété.

D. Modalités de commande et de livraison

1) la commande

A l'issue de la commande actée par le PNRA, le prestataire devra systématiquement produire une maquette suivie de plusieurs navettes (au minimum 3) afin d'élaborer le Bon A Tirer avant la réalisation du document. Il sera vérifié et validé par le PNRA. Les Bons A Tirer seront transmis par fax ou par voie électronique.

2) la livraison

Les prestations validées par les Bons A Tirer seront à transmettre à l'imprimeur via des fichiers informatiques. Le responsable des éditions du PNRA communiquera les coordonnées du prestataire et veillera à la bonne transmission des données.

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU MARCHE

A. Forme du marché :

Marché de services, traité à prix ferme, actualisable

Durée de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres ainsi que tous les frais afférents à la prestation demandée.

Les fournitures seront réglées par application des prix unitaires nets aux quantités livrées selon le bordereau de prix complété.

B. Durée du marché :

Le marché est conclu pour une période initiale de 36 mois à compter de la notification du marché et de l'ordre de service par lettre recommandée.

C. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

1. Valeur artistique	40 %
2. Prix	40 %
3. Délais – réactivité - services	20 %

Les critères 1 et 3 sont pondérés (voir règlement de consultation).

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché.

D. Documents contractuels :

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement, dûment complété et signé par le candidat, accompagné du bordereau complété selon les prescriptions du cahier des charges et des 4 fiches produits impression annexées au cahier des charges sous format pdf,
- le présent cahier des charges,
- le règlement de la consultation.

E. Modalité de paiement :

Le paiement sera effectué, après service fait, sur facture, sous 30 jours conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du PNRA, domicilié place Saint-Yves – 29460 DAOULAS.

F. Résiliation – Pénalités de retard:

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent cahier des charges, le marché pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Si, du seul fait du titulaire, les délais d'exécution des prestations sont dépassés, celui-ci encourt sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, une pénalité calculée en application de l'article 14 du CCAG – Fournitures courantes et Services.

G. Litige :

Le présent marché est soumis au droit français.

En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A _____, le _____

